

29.06.2009 - 12:33 Uhr

## Peu de dommages immobiliers en 2008 - Mais l'évolution des sinistres dus aux éléments naturels laisse prévoir une hausse

## Berne (ots) -

L'assemblée des délégués et l'assemblée générale des institutions communes des 19 Etablissements cantonaux d'assurance a eu lieu à la fin du mois de juin 2009 dans le canton de Nidwald. Les chiffres présentés à cette occasion révèlent une année 2008 réjouissante sur le plan des sinistres. Les dommages éléments naturels globaux enregistrés par les Etablissements cantonaux d'assurance en 2008 se sont élevés à 72.9 millions de francs. Ce sont les dommages les plus bas depuis sept ans. Les dommages causés par les incendies ont également été inférieurs à la moyenne en 2008. Avec 273.8 millions de francs au total, les dommages incendie 2008 ont été inférieurs de 25% à la moyenne à long terme.

Sur le plan des sinistres, 2008 aura été une année favorable pour les Etablissements cantonaux d'assurance. Outre les dommages incendie, ce sont surtout les dommages éléments naturels qui ont été largement inférieurs à la moyenne à long terme. Des orages sont survenus pendant tout l'été. A la mi-juin, un violent orage a frappé le canton de Zoug et le Knonauer Amt (ZH). A fin juin, un orage a causé des dommages en balayant le canton de Vaud, Fribourg, la Haute-Argovie (BE) et l'Entlebuch (LU). A fin juillet, un autre violent orage a causé des inondations locales dans la région lausannoise.

Ces orages n'ont cependant jamais causé de graves inondations ni de dommages importants dus à la grêle. De plus, les usuelles violentes tempêtes de l'ouest ont épargné la Suisse en automne et au début de l'hiver 2008.

Ce résultat ne constitue pas une inversion de tendance des dommages dus aux éléments naturels: il illustre seulement la grande volatilité qui règne dans ce secteur. C'est pourquoi les Etablissements cantonaux d'assurance continuent de miser sur la prévention. Une prévoyance adéquate permet d'éviter de graves dommages immobiliers.

La connaissance des dangers et les mesures préventives sont les meilleurs moyens de limiter les dommages éléments naturels et de protéger les personnes et les biens.

Le système "prévenir et assurer" des Etablissements cantonaux d'assuranceDans leurs cantons respectifs, les Etablissements cantonaux d'assurance (ECA) assurent tous les bâtiments contre les dommages incendie et éléments naturels. Ils couvrent quelque 85% de l'inventaire des bâtiments en Suisse et environ 80% de l'ensemble du capital d'assurance immobilière. Les cantons de Glaris, Nidwald et Vaud assurent également les effets mobiliers. La prestation d'assurance est illimitée, sans qu'il ne soit pour autant nécessaire de faire appel aux deniers publics. Exception faite de Nidwald, les ECA ne sont pas au bénéfice d'une garantie de l'Etat.

## Contact:

Pour d'autres informations et pour commander les recommandations pour la protection des objets contre les dangers naturels:
AEAI/UIR
service de presse

M. Rolf Meier

Tél.: +41/31/320'22'82 E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <a href="https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100585896">https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100585896</a> abgerufen werden.